

Déclaration du maire mettant aux voix la destitution du premier adjoint

C'est une délibération importante et je vais donc faire une déclaration éclairante pour que l'ensemble soit précis et ensuite les personnes qui veulent intervenir interviendront

Mesdames et messieurs, Mrs les maires adjoints et les conseils municipaux, la délibération que nous abordons maintenant est déterminante et vous l'avez tous compris pour l'avenir de notre commune

Elle est issue d'un constat collectif que le maire, tous les maires adjoints, sauf Mr Chatard, ainsi qu'une partie des conseillers municipaux ont pu faire. Ce constat montre que la situation tant sur l'aspect opérationnel que sur le caractère relationnel endurée depuis 18 mois a abouti de facto à un dysfonctionnement grave de l'administration communale.

En effet et je ne rentrerai pas dans les détails, ni maintenant d'ailleurs ni plus tard, qu'il s'agisse de l'absence de propositions, de feuille de route à moyen terme pour les projets promis et à réaliser pendant la mandature et ceci contrairement à ce qu'ont apporté les autres maires adjoints, ou qu'il s'agisse d'une suite de comportements et d'attitudes intolérables à l'égard du maire et des maires adjoints, tout cela entraîne un constat de non adhésion, voire un manque de loyauté eu égard à la fonction de premier maire adjoint.

Le tout a abouti à une perte de confiance manifeste. J'ai donc eu un entretien avec Mr Chatard en présence d'une tierce personne le 29 septembre. Je lui ai proposé le 8 octobre de venir s'exprimer devant les adjoints avec leur accord, je n'ai reçu aucune réponse de sa part jusqu'au 17 octobre, c'est à dire après le début du délai légal d'envoi de l'ordre du jour du conseil municipal d'aujourd'hui.

Je voudrais ajouter que c'est pour moi et quoique l'on puisse penser ou dire que c'est une décision difficile et douloureuse car cela fait plus de 15 ans que je connais Claude avec une action commune pendant de nombreuses années, et nous sommes maintenant et ce depuis 18 mois, dans un contexte d'actions publiques et de nécessité de résultats concrets vis à vis des vésigondins. Ceci change notre degré commun d'exigence et d'adhésion sans le quel une municipalité ne peut fonctionner positivement.

Aussi dans le cadre de mes prérogatives de maire j'ai pris un arrêté de retrait de délégation équipement que j'avais accordé en début de mandat à Mr Chatard.

En conséquence de quoi la loi entraîne la nécessité d'un vote relatif au maintien ou non du premier adjoint dans sa fonction de maire adjoint.

Voilà ce que voulais dire. Je vais mettre la délibération aux votes.

Robert Varèse, le 22 octobre 2009